



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2022
2. Menus produits forestiers – Tarification des lots de bois
3. Acquisition parcelle – BEAUREGARD
4. Taxe d'aménagement
5. Tableau des effectifs
6. Recrutement d'agents contractuels de remplacement
7. Nomination de l'élu référent « Elu Rural Relais de l'Égalité »
8. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021
9. Contrat de maintenance SEGILOG
10. Questions diverses :
 - a. Participation ravalement de façade – Mme Monique ORY
 - b. Cession chemin rural

Sur convocation de Madame le Maire en date du 23 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 30 septembre 2022, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence (arrivée au point n°20220065), TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : /

Était absent : MONTIER Florence jusque 21h05

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 40 minutes et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Points d'information :

-  Monsieur Alexandre GEORGE a démissionné du Conseil Municipal, pour raison personnelle, par courrier réceptionné en mairie le 26 septembre 2022.
-  **Cession chemin rural** : la commune a reçu deux demandes d'administrés concernant des cessions de partie de chemins appartenant à la commune.
-  **Sentier pieds nus** : Il y aurait 220 mètres de sentier pieds nus à réaliser. Sylvia Ancel, au cœur du projet, sollicite des idées aux élus du contenu du sentier. A l'occasion de la commission des finances et associations, des propositions pourront être présentées à Sylvia ANCEL.
-  **Essai de sécurité** : Les relevés des radars sont réalisés régulièrement. Les élus vont échanger lors d'une réunion, pour accentuer la sécurité sur la route de Sondreville. Un essai de chicane va être installé avant la fin de l'année.

Délibérations prises à l'unanimité :

Délibération n°20220061 : Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2022

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 22 juillet 2022.

Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220062 : Menus produits forestiers – Tarification des lots de bois

Yannick Fritzingier expose au conseil l'essoufflement du bois en feuillus, ce qui impacte l'affouage des lots de bois proposé aux administrés. La commune a beaucoup plus de résineux que de feuillus.

Actuellement le stère de bois feuillus est facturé 24€ pour le dépôt en bord de route et il est vendu à 10€ aux administrés.

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire la quantité de stères par lot, afin de pouvoir continuer à proposer des affouages dans la durée.

Le Conseil Municipal constate que le prix du stère est proposé à un tarif très bas en comparaison du marché.

Les élus ont donc décidé de fixer le tarif des lots de bois feuillus à 100€ TTC par tranche d'environ 5 stères.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220063 : Acquisition parcelle – BEAUREGARD

Madame le Maire souhaite que la commune acquière la parcelle 034 AY n°75 située au lieu-dit « Les Calèches » d'une superficie de 55m², pour l'euro symbolique. Il y aurait un intérêt pour la commune, puisqu'une conduite d'eau passe sur cette parcelle.

Le Conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle, la vente se fera par acte administratif.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220064 : Taxe d'aménagement

Considérant que depuis novembre 2011, la taxe d'aménagement a été instaurée par la commune avec un taux de 1,5% et une exonération prévue pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide d'un prêt à taux zéro (PTZ+), à hauteur de 50% de la surface excédant les 100 premiers mètres carrés par logement, bénéficiant de l'abattement général de 50% et les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité et depuis 2014 pour les abris de jardin.

Sachant que le préfet des Vosges demande aux collectivités, avant le 1^{er} octobre 2022, de mettre en place la taxe d'aménagement pour les communes qui ne l'ont pas appliqué auparavant et qu'une répartition de la taxe doit se faire entre les communes et les EPCI de manière concordante, avant le 31 décembre 2022.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le taux d'aménagement si nécessaire.

Il a été mentionné qu'un abri de jardin ne doit pas être considéré comme un lieu d'habitation ou être desservi par les réseaux. Ainsi des abris de jardin trop volumineux peuvent induire à ces confusions.

Florence Montier propose d'exonérer les abris de jardin sur une base maximum de 15 m². Au-delà, un taux peut être appliqué.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de :

- Maintenir le taux de la part locale de la taxe d'aménagement à 1,5% appliquée aux constructions et aménagements dans les périmètres du secteur à urbaniser AU2 dans le PLU,
- Maintenir le taux majoré de 20 % de la part locale de la taxe d'aménagement appliqué aux constructions et aménagements dans les périmètres des secteurs à urbaniser AU1, AU2 et AUL dans le PLU,
- Appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, d'une superficie allant jusqu'à 15 m², destinés à un usage non professionnel, ainsi que les constructions précitées déjà exonérées.

Votes : 12 votes POUR, 1 vote ABSTENTION (Yves VOLPINI)

Délibération n°20220065 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs répertorie les postes ouverts sur la collectivité. La collectivité a fait une mise à jour de son tableau.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220066 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

La collectivité peut faire face à des agents momentanément indisponibles. Pour pallier au remplacement temporaire de ces agents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220067 : Nomination de l' élu référent « Elu Rural Relais de l' Egalité »

L'Association des Maires Ruraux de France a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Le projet de l'AMRF demande dans un premier temps de désigner un élu référent au niveau départemental et des élus volontaires pour être « relais de l' Egalité » au niveau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de soutenir cette action et désigne Sylvia DIDIERDEFRESSE comme élue rurale relais de l' Egalité.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220068 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021

Madame le Maire a présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de l'année 2021 au Conseil Municipal.

Considérant qu'aucune remarque n'a été apporté par les élus, le Conseil Municipal adopte ce rapport et décide de le transmettre aux différents organismes concernés.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220069 : Contrat de maintenance SEGILOG

La collectivité a pour habitude d'utiliser les logiciels « Gestion de l'Urbanisme et Cadastre », qui implique une maintenance sur ces derniers afin d'assurer leur mise à jour.

Le contrat arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de maintenant pour 3 ans, allant jusqu'au 31/05/2025.

Votes : à l'unanimité

Questions diverses :

- Participation ravalement de façade – Mme Monique ORY

Madame Monique ORY a fait une demande de participation pour ses travaux de ravalement de façade concernant sa demande de Permis de construire, de couleur blanc cassé. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à sa requête, sous réserve d'une facture avec mention « acquittée ».

- Plan de distribution de comprimés d'iode

Un plan de distribution de comprimés d'iode a demandé à être mis en place par la préfecture dans l'hypothèse où une catastrophe nucléaire toucherait le territoire.

Roger Cypryszczak expose le projet du plan de distribution de comprimés d'iode aux conseillers et le dispositif de la préfecture « FR alerte », qui envoie un message sur les téléphones portables pour alerter les administrés.

Un livret à destination des habitants sera rédigé et distribué avec la prochaine gazette.

- Coupure de l'éclairage public

Au vu de la conjoncture actuelle, Nicolas Karcher interroge le Conseil Municipal sur l'intérêt de couper l'éclairage public de nuit.

Après réflexion des élus, il en sortirait une réelle absence d'économie financière grâce aux 100% LED et un manque de sécurité pour les administrés. Si la commune souhaiterait changer le temps d'éclairage, il faudrait modifier le programme d'extinction lumineuse par luminaire (soit 150 points).

A savoir, la commune a remplacé l'ensemble des points lumineux il y a 4 ans. Lors de l'installation, les luminaires ont déjà été programmés avec une baisse d'intensité de 50%, au milieu de la nuit.

Pour clôturer la réunion, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés.

La séance est levée à 23h10.